

Faculté de philosophie et lettres



ISLE3DA AR Diplôme d'études approfondies en philosophie et lettres (arts et civilisations)



Gestion du programme

ISLE Commission interfacultaire du DEA en Philosophie et Lettres

Responsable académique : Marie-Emilie Ricker

Contact : Bernadette Vervaren

Tél. 010474870

vervaren@arke.ucl.ac.be

Objectif de la formation

En 2005-2006, tous les étudiants admis au doctorat seront inscrits au DEA correspondant. Ils seront répartis ultérieurement dans les formations doctorales thématiques. Les activités réalisées dans le cadre de leur DEA en 2005-2006 seront validées dans le cadre de la formation doctorale à laquelle ils seront inscrits ultérieurement.

Ce programme vise à donner une formation approfondie en Arts et Civilisations aux étudiants qui souhaitent engager une recherche dans les domaines en question, notamment en vue de l'obtention d'un doctorat.

Conditions d'admission

La filière est accessible aux étudiants porteurs d'une licence en Philosophie et Lettres obtenue avec au moins le grade de distinction (ou équivalent).

Les candidats à l'admission au DEA sont invités à introduire auprès du responsable académique de la filière un dossier comportant les éléments suivants :

1. une lettre de motivation spécifiant le domaine dans lequel ils souhaitent poursuivre leurs recherches;
2. un curriculum vitæ détaillé comportant l'indication des grades obtenus pour chaque année d'études;
3. un exemplaire du mémoire de fin d'études du second cycle.

Le département examine les dossiers des candidats et se prononce sur leur admissibilité.

Demande d'admission

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page Web : <http://www.ucl.ac.be/etudes/libres.acces.html>

Structure générale du programme

Le DEA comprend un an d'études (avec possibilité d'étalement sur deux ans). Le DEA se poursuit sous la direction d'un promoteur. Il comporte 300 heures (60 crédits) dont :

- 120 heures (24 crédits) d'activités de formation pouvant représenter des participations à des cours ou à des séminaires, à choisir dans la liste des enseignements de 3e cycle;
- un rapport de recherche, estimé équivalent à 180 heures (36 crédits), constituant un apport original à un domaine de l'Archéologie, de l'Histoire de l'Art ou de la Musicologie.

En cas de nécessité, le département peut exiger une mise à niveau représentant un maximum de 150 heures de cours supplémentaires, à choisir dans la liste des cours de 2e cycle.

Contenu du programme

1. Activités de formation (120h ou 24 crédits)

1.1 Cours généraux de 3e cycle à choisir (minimum 30 heures) en fonction de sa spécialité, parmi :

<u>ISLE3802</u>	Séminaire doctoral d'archéologie[30h]	N.
<u>ISLE3803</u>	Séminaire doctoral d'histoire de l'art[30h]	N.
<u>ISLE3804</u>	Séminaire doctoral de musicologie[30h]	N.

1.2 Des cours offerts dans le programme DES en "Etude et gestion du patrimoine culturel" ou d'autres cours de 3e cycle jugés utiles dans le cadre de la formation spécifique de l'étudiant.

1.3 Eventuellement des cours de 2e cycle pour un maximum de 30 heures, en fonction du dossier de l'étudiant.

1.4

ISLE3801 Pratique de la communication scientifique  N.

comprenant la participation à des manifestations scientifiques et des stages en rapport avec sa spécialisation (partie A : 60 heures ou 12 crédits et/ou partie B : 30 heures ou 6 crédits).

2. Rapport de recherche/Mémoire (36 crédits)

Le rapport de recherche consistera en la remise d'un texte récemment publié ou publiable. Il peut s'agir d'un article à soumettre pour publication ou de l'un des chapitres de la thèse de doctorat envisagée.

Complément éventuel : cours de 2e cycle (jusqu'à un maximum de 150 heures)

A définir en fonction du dossier de l'étudiant.

Évaluation

L'évaluation porte sur le résultat des examens afférents aux cours ou séminaires suivis, ainsi que sur le rapport de recherche apprécié par le promoteur de thèse et deux lecteurs.

Situation du diplôme dans le cursus

Le DEA constitue une étape obligatoire pour l'obtention du doctorat en Philosophie et Lettres. Sa réussite avec grade est une condition nécessaire à la poursuite du doctorat.